

AMENDEMENT - Comme à Strasbourg, faire le choix politique volontariste de la transparence budgétaire des investissements

Rapport N° CD-2025-1-8-3
N° applicatif 10504

Exposé sommaire

Pour préparer l'avenir, réduire les inégalités et mettre en œuvre la transition écologique du territoire, la Collectivité européenne d'Alsace doit investir. Et pour investir, il lui faut un cadre clair. C'est l'objet du Plan Pluriannuel d'investissement (PPI).

Construire un plan d'investissement pluriannuel, c'est faire des arbitrages selon des priorités politiques. Comme le précise le rapport, ces arbitrages permettent de "*répondre aux enjeux de cohésion sociale, de rééquilibrage territorial et de construction d'un territoire résilient face aux crises polymorphes*".

Donner à voir les choix politiques qui vont construire l'Alsace de demain est donc un enjeu démocratique essentiel. Si la loi ne prévoit aucune obligation concernant la publication du PPI, rien n'empêche une Collectivité de le rendre public.

Il s'agit donc d'une volonté politique dans la transparence de la conduite des choix budgétaires. C'est ce qui a conduit la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg

Aussi, présenter publiquement le Plan pluriannuel d'investissement de la Collectivité européenne d'Alsace, c'est envoyer un double signal : celui de la transparence et celui de notre détermination concrète à agir.

Amendement : page 26

APRÈS : "*Un programme d'investissement ambitieux pour répondre aux enjeux de cohésion sociale, de rééquilibrage territorial et de construction d'un territoire résilient face aux crises polymorphes* "

AJOUTER :

" *Ce programme d'investissement sera rendu public lors de la prochaine séance publique* "

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**.

